Nom des sites: 1. Etangs de Saint-Bonnet, Saloup, Tronçais et Morat ; 2. Ensemble formé par les vieilles forges du XVIIIème siècle, les halles à charbon.

Commune: Saint-Bonnet-de-Tronçais

Site visité le : 21 Août 2004

 $N^{\circ}$ : 36 et 37

Superficie du site: 1. 87,59 ha ;2. 2,21 ha

Réf. inventaire : p. 125, **Pays de Tronçais** 

Critères de 1930 : pittoresque Type de protection : site inscrit

Typologie : étangs + bâtiments industriels Protection juridique : **1.** Arrêté du 01/02/

1934; 2. Arrêté du 01/08/1952

### DONNEES D'INSCRIPTION

Année d'inscription: 1934 et 1952

Critères d'inscription : nombreux, à la fois sur le plan historique, technique et esthétiques (nombreuses représentations citées) ; en contradiction avec la délimitation restreinte des sites.

Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...) : peu d'informations contenues dans le dossier. On peut imaginer que le partage des décisions entre différents corpsn'est pas à l'ordre du jour au moment des différentes procédures, notamment entre ingénieurs forestiers et service des sites. Position des communes ? Délimitation (précise/ restreinte / large):

- 1. La délimitation du site des étangs est très restreinte. Elle correspond pour chacun d'entre eux à la limite des berges. Seule l'eau est protégée.
- **2.** En ce qui concerne le site des vieilles forges, elle est aussi très restreinte. Elle correspond à l'ensemble des bâtiments, à la vieille digue-route qui barre l'étang de Tronçais et d'un autre bâtiment au bord de l'étang.

## **ETAT DES LIEUX**

Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription :

- 1. L'étang de St-Bonnet a été aménagé en base de loisir : une base nautique, un chemin autour de l'étang, des buvettes, une "plage"... Au niveau de la digue-route de l'étang de Saloup, un parking de départ de chemin de randonnée a été légèrement aménagé avec des tables de pic-nique. Rien n'a été fait pour l'étang de Morat dont les rives sont assez inaccessibles et l'atmosphère plus industrielle. Les étangs de Tronçais, de Morat et de Saloup ont conservé leur atmosphère "sauvage". L'étang de St-Bonnet est devenu une base de loisir très commune.
- 2. Les bâtiments d'une usine ont été construits à côté des forges. L'usine est maintenant désaffectée, comme les forges. Le site est une friche industrielle qui a beaucoup de charme en tant que telle. Abandonné depuis peu, il est mis en vente. Nombreux équipements encore en place (usine d'enceintes acoustiques).

# LOGIQUES EXTERNES D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

Fréquentation, exploitation du site, gestion administrative actuelle :

- 1. Seul l'étang de Saint-Bonnet fait l'objet d'une exploitation de loisir. Cette exploitation est faite d'aménagements à bon marché. Les trois autres étangs sont sur les parcours des randonneurs de la forêt de Tronçais. Aucune exploitation n'est faite dans le sens de la valeur historique de ces étangs, du rôle qu'ils ont joué dans leur rapport à l'exploitation de la forêt et de l'activité humaine qu'un tel système hydraulique a pu généré. Des explications sont fournies en ce qui concerne la construction des routes-digues (étang de Saloup et étang de Tronçais).
- 2. Aucune. Abandon et mise en vente du site industriel.

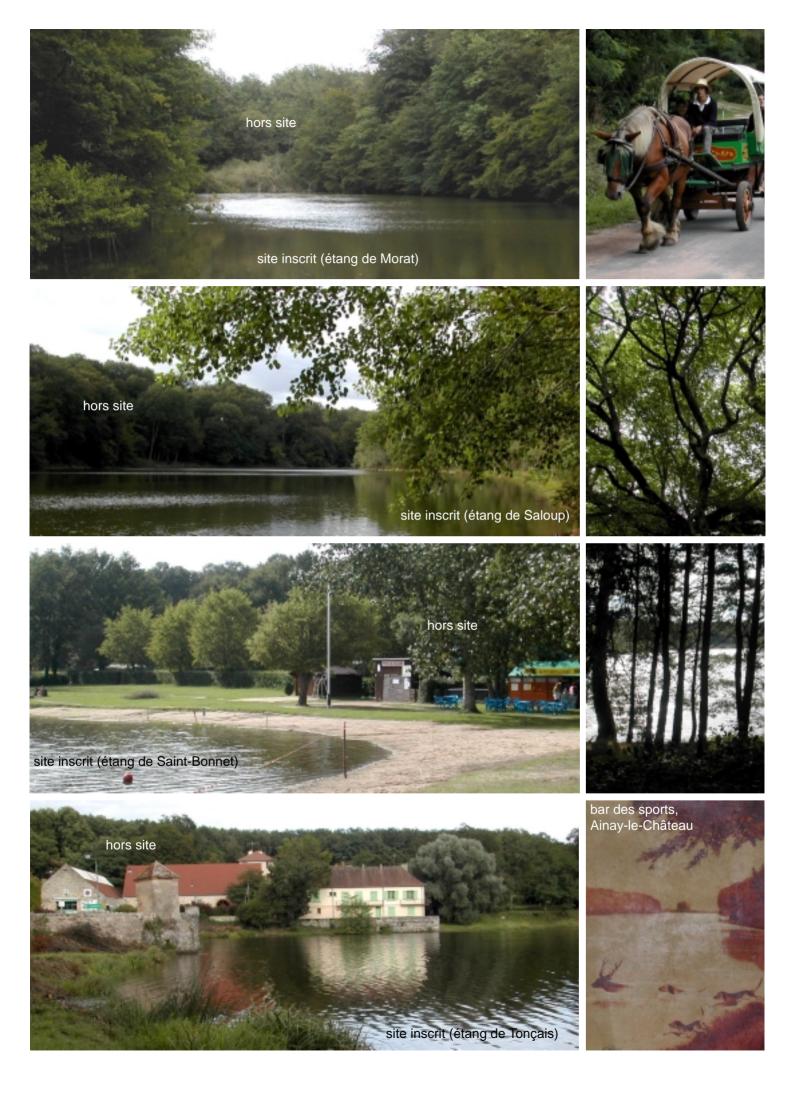
Modes d'appréciation (points de vue, parcours, panorama, restauration...) :

1. Pour les trois étangs non aménagés en base de loisir, la promenade dans la forêt, sur les sentiers d'exploitation ou sur des sentiers de randonnée est le mode d'appréciation unique du lieu. Pour l'étang de St-Bonnet, les loisirs nautiques...

Les digues-routes sont de beaux et surprenants belvédères sur les étangs qui offrent à la fois un point de vue mais aussi un objet d'intérêt (construction technique de l'ingénierie ancienne).

**2.** Le meilleur moyen d'apprécier le site des forges est d'y entrer et de se promener dans les bâtiments délabrés au milieu de la végétation pour capter l'état d'abandon et les anciennes présences. Lieu de mémoire. C'est un beau jardin de plantes spontanées.

Signalétique : les étangs sont indiqués mais peu d'information sur leur intérêt historique...









# **LOGIQUES INTERNES**

Occupation du site par les habitants : personne n'habite sur les lieux. Trop de temps d'observation serait nécessaire pour saisir les usages individuels imprévisibles des lieux.

#### Présence du vivant :

- 1. Les étangs
- 2. La forêt de Tronçais
- 3. Le brame des cerfs de la forêt de Tronçais en automne
- 4. L'importance des météores
- 5. Le jardin de plantes spontanées dans le site abandonné de l'usine et des forges
- 6. Les bouts de cours d'eau entre chaque étang.

Relation entre les logiques internes d'occupation et l'intérêt commun : L'état d'abandon du site des forges leur donne une atmosphère propice à la prise de conscience des activités passées. Le jardin qui résulte de cet abandon y est pour quelque chose.

#### **PROPOSITIONS**

### PERIMETRE, MODIFICATION DE STATUT:

A l'échelle des étangs :il semble aberrant d'inscrire les étangs en limitant le site d'inscription à leurs rives. C'est le système hydraulique dont ils sont des maillons qu'il faut inscrire. Il faut, de plus, intégrer au site tous les sites d'activités passées qui leur étaient associés (comme celui des forges et d'autres sites d'usines...). Il serait intéressant de se pencher sur les représentations mentionnées de ces étangs et les modes d'appréciation particuliers liés à la fois aux loisirs, à ces représentations, à la forêts dans son ensemble et aux système industriels liés à la forêt.

A l'échelle de la forêt : une réflexion globale sur la forêt de Tronçais permettrait à la fois d'envisager des outils de protection adaptés aux impératifs sylvicoles de production, à la fréquentation touristique et à l'habitat. La forêt peut donc être envisagée comme un système complexe, à la fois paysage culturel (mode de fabrication/modes de perception), outil d'aménagement du territoire (depuis Colbert). Sa reconnaissance doit permettre de nous interroger sur les modes d'aménagement contemporains.

Le classement de la forêt dans son ensemble et d'une partie du bocage autour serait donc une première étape dans un processus de reconnaissance et d'orientation d'une politique d'aménagement cohérente. Le cahier de gestion peut constituer une étape de ce processus. Cette procédure ne peut être pilotée sans un engagement fort des collectivités: communes, communauté de communes, département de l'Allier , Région. La mesure de classement ne peut donc être envisagée comme une fin, mais un moyen. La conduite de cette opération pourrait s'inspirer dans un premier temps des réflexions menées dans le cadre des opérations Grands Sites. Le potentiel d'un tel site ne doit pas être sous-évalué.

Une première mesure d'urgence pourrait consister à racheter la vieille forge, et d'envisager sa place dans le dispositif général concernant la forêt. Son classement ou sa déclaration en instance de classement permettrait dans un premier temps de garder une possibilité d'intervention dans tout projet sur ce lieu.